

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°19 du 26 avril 2013

PARTIE TEMPORAIRE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°16

ARRÊTÉ

portant dissolution du cercle mixte de gendarmerie de Ferrette (Haut-Rhin).

Du 26 mars 2013

ARRÊTÉ portant dissolution du cercle mixte de gendarmerie de Ferrette (Haut-Rhin).

Du 26 mars 2013

NOR D E F G 1 3 5 0 5 2 1 A

Texte modifié :

Arrêté du 19 novembre 1999 (BOC/PA N° 51 du 20 décembre 1999, p. 6415) modifié.

Référence de publication : BOC N°19 du 26 avril 2013, texte 16.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3412-1. et suivants ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1999 ⁽¹⁾ modifié, portant création de cercles mixtes de gendarmerie,

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte de gendarmerie de Ferrette (Haut-Rhin) est dissous à compter du 1^{er} septembre 2013.

Art. 2. Le 76^e alinéa de l'arrêté du 19 novembre 1999 ⁽¹⁾ modifié, est supprimé.

Art. 3. Le général, commandant la région de gendarmerie de Lorraine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur administratif et financier,*

Laurent TAVEL.

(1) BOC/PA N° 51 du 20 décembre 1999, p. 6415.